



PRÉPARATION A L'ORAL DES CONCOURS PARAMÉDICAUX ET SOCIAUX

Présentation : Le CPES est un réseau national d'établissements privés de préparation aux examens et concours de l'enseignement supérieur spécialisé dans les études de santé et du social.

Fondé en 1973 par une équipe d'universitaires, professionnels et pédagogues, le CPES est fort de plusieurs décennies d'expérience dans la préparation des concours et examens.

Premier réseau de classe prépa de France : Avec 20 centres CPES répartis dans toute la France et l'Outre-Mer (La Réunion et La Martinique), le CPES est à ce jour, le premier réseau privé de Classes Préparatoires aux Concours de Santé et Sociaux.

Le taux de réussite est chaque année de plus de 70 %, ce qui place les centres CPES parmi les meilleures prépas de France.

Le CPES prépare aux oraux des concours suivants :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Assistant(e) Social(e) | <input type="checkbox"/> Ambulancier |
| <input type="checkbox"/> Educateur(trice) Jeunes Enfants | <input type="checkbox"/> ATSEM et ASEM |
| <input type="checkbox"/> Educateur(trice) Spécialisé(e) | <input type="checkbox"/> Aide Soignant(e) (*cf module VIII) |
| <input type="checkbox"/> Moniteur(trice) Educateur(trice) | <input type="checkbox"/> Auxiliaire de Puériculture (*cf module VIII) |
| <input type="checkbox"/> Accompagnant Educatif et Social | |

Les Enseignements :

- Durée : 80 heures. (+ 80 heures de Culture Générale – cf module VIII – pour les prépas à l'oral des concours d'Aide soignant(e) et d'Auxiliaire de puériculture).
- Répartis sur 4 mois (Mi janvier à mi Mai), ils se déroulent soit en tronc commun, soit en modules spécifiques à chaque concours, selon le programme ci après :

I - **La prise de parole - La prise de contact - Module en tronc commun (10h)**

- Présentation du candidat (ce qui le définit)
- Prise de parole sur un hobby, Photo langage
- Réponse aux questions sur sa personnalité, (qualités – points forts et à améliorer, etc.)
- Communication – Relation – Ecoute

II - **Le métier – La formation – Le concours (Travaux en indiv. et en gpes)**

Modules Spécifiques (10h) - (Faire préparer à l'avance les thèmes par les élèves pour stimuler les inter-actions)

- Présentation du métier
- Le sésame vers le métier : La réussite au concours d'entrée en Institut
- Présentation du concours : L'écrit, L'oral (en expliciter le déroulement)
- La formation au métier
 - Descriptif de l'année de scolarité
 - Les évolutions de carrières et spécialisations possibles
- Film ou vidéo / le métier + débat

III - **Elaboration de leur parcours par les élèves - Module en tronc commun (20h)**

- Identifier les étapes du parcours personnel, scolaire et professionnel
- Construire chronologiquement le parcours
- Mettre en cohérence avec la profession visée
 - projet pro :
 - déterminer l'évènement déclencheur
 - déterminer les situations « moteurs »
 - stages :
 - reformulation du rapport de stage
 - valoriser les apports des stages en lien avec le projet pro

- IV - Gestion du stress - lâcher prise - Module en tronc commun (10h)**
- Jeux d'improvisation sur des thèmes d'actualité et de société
 - Jeux de rôle (Jury) en faisant expérimenter aux élèves les différentes postures
 - utiliser la lettre de motivation comme point de départ
- V - Présentation du sujet tiré au sort - Module Spécifique et en tronc commun (10h)**
- Méthodologie de présentation du sujet
 - Mise en situation, exercice sur plusieurs thèmes, type de sujets (texte, mots questions, affirmations, images etc.)
 - Présentation et posture (image renvoyée) en cohérence avec le métier envisagé
 - Vidéo-training
- VI - Approfondissement métier, compétences et formation - Modules Spécifiques (8h)**
- Comment s'approprier sa future formation
 - mise en lien avec les futurs stages à faire pendant la formation
 - mise en lien avec les futurs enseignements en Institut
 - Comment s'approprier ses futures compétences
 - compétences à connaître et regard sur ces compétences
 - rôle propre, prescrit et de collaboration
 - Mise en situation
 - ex : comment réagiriez vous dans telle situation ?
 - Mise en situation
 - Jury blanc
- VI - Mises en situation : oral en son entier - Module Spécifique (12h)**
- VIII - Supervision du travail personnel sur la culture générale**

Ce module ne concerne que les candidats au concours d'Auxiliaire de Puériculture ou d'Aide-soignant(e) (80h)

- L'épreuve orale d'admission du concours d'aide-soignant(e) comprenant un exposé sur un thème du domaine sanitaire et social, un travail sur cet aspect est indispensable. Dès le début de la formation, des tests permettront d'évaluer le niveau de départ des candidats. Un travail personnel de révision des thèmes et grands sujets d'actualité sanitaires et sociaux sera mis en place : encadrement avec supports, exercices et restitution en classe rythment cette activité.
- Des devoirs sur table avec des sujets type concours et les corrections correspondantes permettront de renforcer les acquis des enseignements au fil des semaines.

(NB/ - Les candidats au concours d'auxiliaire de puériculture titulaires des diplômes du Baccalauréat Accompagnement, Soins et Services à la Personne ou du Baccalauréat Services aux Personnes et aux territoires

- Les candidats au concours d'aide soignant(e) titulaires des diplômes d'Auxiliaire de puériculture, d'Ambulancier, d'Auxiliaire de Vie Sociale, d'Aide médico-psychologique, d'Assistant de Vie aux Familles, du Baccalauréat Accompagnement, Soins et Services à la Personne ou Baccalauréat Services aux Personnes et aux territoires

et s'inscrivant à ce titre au concours, sont sélectionnés sur dossier et entretien oral. Ils n'ont pas de sujet de culture générale à exposer lors de leur oral et de ce fait ne sont pas concernés par le module VIII de notre programme.)

Deux stages d'observation : (+ rédaction de compte rendus de stage) et des enquêtes métiers sont organisés pendant la formation. Ils permettent de mieux connaître les spécificités et contraintes de la profession envisagée, et de structurer les motivations des candidats, points toujours capitaux lors de l'oral d'admission.

L'admission au CPES peut être subordonnée à un entretien avec l'un des membres de la Direction Pédagogique. Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.



35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT-PIERRE
8, Avenue Desbassyns - 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tel : 0262 35 00 11 - Email : contact@cpes.re - www.cpes.re